

l'attention du Sénat sur la Loi sur le privilège parlementaire, ses définitions, son application et son champ d'application, son développement historique et constitutionnel, ainsi que sur le statut de cette loi au Canada.

LA RELATION ENTRE LE PARLEMENT ET LES TRIBUNAUX

AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Anne C. Cools: Honorables sénateurs, je donne avis que mercredi prochain, le 30 novembre 1994, j'attirerai l'attention du Sénat sur la relation entre le Parlement et les tribunaux, ainsi que sur la Loi sur le privilège parlementaire et la jurisprudence qui s'y rapporte.

LA SANTÉ

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, j'ai le devoir et l'honneur de remettre au greffier des pétitions de Canadiens qui demandent au Sénat, ici réuni, de protéger les professionnels de la santé sur le chapitre de la liberté de conscience au travail. Ces pétitions ont été signées par 544 personnes de différentes régions du Canada.

[Français]

PÉRIODE DES QUESTIONS

LES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

POSSIBILITÉ D'ENTENTES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'honorable Roch Bolduc : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat et concerne le chevauchement des compétences. Le vérificateur général du Canada dans son rapport dit, et je cite:

Il serait naïf de laisser entendre que le chevauchement des compétences peut être évité dans un État fédéral moderne.

Il dit, évidemment, que cela n'est pas nécessairement faisable d'éviter tous les chevauchements et que, même s'il y a un chevauchement, cela ne veut pas dire qu'il y a un gaspillage ou un double emploi dans certains chevauchements. Toutefois, et je cite:

[...] la marge de manoeuvre financière réduite, entre autres facteurs, exige que l'on essaie d'éviter les chevauchements qui entraînent des coûts administratifs inutiles et un fardeau réglementaire indu pour le secteur privé et pour d'autres clients.

Finalement, le vérificateur ajoute à la page 23 du premier rapport:

Les cas examinés par le Bureau montrent qu'il est habituellement possible de trouver des solutions administratives concrètes et pratiques à l'intérieur du cadre constitutionnel existant.

Est-ce que c'est possible d'attendre de la part du leader du gouvernement, une pression auprès de ses collègues du Cabinet pour que l'on puisse avoir des ententes sur la formation professionnelle?

[Traduction]

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Je remercie le sénateur Bolduc de sa question. Comme il le sait, le gouvernement procède actuellement à un examen en profondeur de tous ses programmes pour s'attaquer précisément au problème de chevauchements et de double emploi que le vérificateur général a soulevé, et ce, dans la perspective de sabrer dans les dépenses inutiles.

Il y a eu d'importantes discussions à ce sujet entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces, et je vais certes m'assurer que les instances de mon collègue soient portées à l'attention des ministres compétents. Je suis persuadée que ces discussions vont se poursuivre à l'avenir.

• (1510)

LA JUSTICE

LA SURVEILLANCE DES CRIMINELS À RISQUE ÉLEVÉ EN LIBERTÉ CONDITIONNELLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Duncan J. Jessiman: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement au Sénat.

Dans le rapport qu'il a présenté le mardi, 22 novembre, le vérificateur général dit que les criminels à risque élevé qui bénéficient d'une libération conditionnelle doivent faire l'objet d'une plus grande attention et que, dans les régions où les ressources à cet égard sont rares, le risque pour la population peut être plus grand qu'ailleurs.

Il ajoute que, dans certains bureaux, la surveillance des délinquants sexuels est davantage fonction des ressources disponibles que des exigences professionnelles minimales.

La ministre va-t-elle s'engager à fournir au Sénat une liste des bureaux qui n'ont pas les ressources voulues pour surveiller convenablement ces délinquants?

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Sénateur Jessiman, je vous remercie de poser la question. Je vais la transmettre à mon collègue, le solliciteur général, et voir l'information que j'obtiendrai.

LES TRANSPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—LA POSSIBILITÉ DE NÉGOCIER UN BAIL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Finlay MacDonald: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Je pose cette question dans le but de clarifier une question que j'ai posée au leader du gouvernement le 15 novembre, de mettre toute cette question en lumière et d'en faire ressortir le caractère urgent.

Personne ici ne s'opposerait à l'énoncé que l'aéroport international Pearson est en très mauvais état, particulièrement l'aérogare 1, et que tout retard dans les travaux d'aménagement aura des conséquences néfastes sur les possibilités commerciales que ce grand aéroport représente.